



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 12 mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 07/03/2024

Date d'affichage 07/03/2024

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 7

Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU.

Étaient absentes non excusées : Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur David LECARPENTIER est arrivé à 20h58.

Approbation du Compte Administratif 2023, budget Commune

Le conseil municipal a élu comme président de séance Madame Danielle GUILLERME-CAOUS pour cette délibération, et Monsieur Anthony ROULLIER, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Anthony ROULLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses de l'exercice :	355 836,32 €
Recettes de l'exercice :	485 084,88 €
Résultat de l'exercice :	129 248,56 €
Déficit antérieur reporté :	- 271 552,38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 hors reste à réaliser :	- 142 303,82 €
Reste à réaliser dépenses :	0,00 €
Reste à réaliser recettes :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin en couverture de la section investissements :	142 303,82 €

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	692 357,41 €
Recettes de l'exercice :	1 015 651,19 €
Résultat de l'exercice 2023 :	323 293,78 €
Résultat antérieur 2022 :	443 632,50 €
Virement à la section investissement 2022 :	- 306 650,98 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	460 275,30 €

2°) la section investissement peut se résumer ainsi :

Immobilisations corporelles :	4 628,60 €
Voies et réseaux :	48 411,08 €
Acquisition de matériel :	42 225,27 €
Aménagement du bourg :	178,57 €
Aménagement îlot "Maison de la Moisson" :	8 766,30 €
Emprunts et dettes assimilées :	150 434,28 €
Participations et Créances rattachées à des participations :	1 700,00 €
Opération d'ordre transfert entre section :	11 827,26 €
Opérations patrimoniales :	87 664,96 €
Total des dépenses :	355 836,32 €

Subvention d'investissement :	13 508,15 €
Emprunt et dettes assimilé :	2 905,00 €
Dotations, fonds divers et réserve :	339 792,90 €
Autres immobilisations financières :	0,00 €
Opérations patrimoniales :	87 664,96 €
Opération d'ordres entre section :	41 213,87 €
Total des recettes :	485 084,88 €

3°) la section fonctionnement peut se résumer ainsi :

Charges à caractères générales :	215 772,27 €
Charges de personnel :	359 053,25 €
Atténuation des produits :	1 382,00 €
Transferts entre sections :	41 213,87 €
Autres charges de gestion :	65 598,78 €
Charges financières :	8 134,24 €
Charges exceptionnelles :	1 203,00 €
Total des dépenses :	692 357,41 €

Atténuation de charges :	8 678,28 €
Produits des services :	88 873,60 €
Impôts et Taxes :	656 808,59 €
Dotations et subventions :	192 344,54 €
Autres produits de gestions :	52 310,92 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS :	16 635,26 €
Total des recettes :	1 015 651,19 €

4°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

5°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 14 mars 2024
Le Maire, Anthony ROULLIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anthony Roullier'. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEAULIEU-SUDON' around the top edge and '(Mayenne)' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem depicting a landscape with a tree and a building.